

## Une chambre de lecture à Nantes en 1788

"Une institution courante dans les villes commerçantes de France, mais particulièrement florissante à Nantes, c'est une chambre de lecture, ce que nous appellerions un book-club... Il y a trois salles : une pour la lecture, une pour la conversation, la dernière pour la bibliothèque - en hiver, on y entretient de bons feux, et il y a des bougies.

Nantes est aussi enflammée pour la cause de la liberté qu'aucune autre ville de France, les conversations dont je fus le témoin montrent les grands changements qui se sont faits dans l'esprit des Français - et je crois qu'il ne sera pas possible au gouvernement actuel de durer plus d'un demi-siècle, si les talents les plus éminents et les plus énergiques ne tiennent le gouvernail. La révolution américaine aura été en France le fondement d'une autre révolution, si le gouvernement ne prend pas soin de la prévenir."

Extrait de A. YOUNG, *Voyages en France*, tome 2, A. COLIN, 1931.

La liberté des thèmes, les modèles étudiés laissent ainsi penser à un bouleversement politique dans un futur proche. Avec les progrès de l'alphabétisation, une part croissante des Français peut lire des gazettes et des libelles vulgarisant les débats proposés par les philosophes.

L'*Encyclopédie* met également les idées des Lumières. Œuvre colossale regroupant près de 150 collaborateurs travaillant pendant près de 20 ans (1751-1772) sous la direction de Diderot et d'Alembert, ses 28 volumes regroupent 70 000 articles et 3 000 gravures. Visant à « rassembler les connaissances éparses sur la surface de la terre », elle présente les métiers, les sciences et les techniques ; en même temps qu'elle dénonce les préjugés et l'autorité injuste. En dépit de la censure royale, l'ouvrage connaît une grande popularité : entre 11 000 et 15 000 exemplaires sont vendus avant le début de la Révolution.

### **Conclusion :**

La seconde moitié du XVIIIe siècle voit se multiplier les critiques contre la monarchie française. Essentiellement formulées par les philosophes des lumières, elles touchent les principes et le fonctionnement du gouvernement, tout en se référant au modèle anglais de monarchie parlementaire.

Cette période se caractérise également par la naissance d'une opinion publique éclairée, à l'origine des débats qui vont animer la Révolution française.

#### IV. La diffusion des lumières.

Les idées des Lumières rencontrent un réel succès auprès des élites cultivées. Elles se répandent dans les salons ( Exemple celui de Mme de Geoffrin au milieu du siècle) où se réunissent les philosophes, les nobles éclairés, la riche bourgeoisie mais aussi des ministres ou des intendants.



« Le repas des Philosophes », Jean Huber, 1772-1773, Voltaire Foundation, Oxford.

Le peintre a représenté Voltaire (bras levés), Denis Diderot (à droite) et de dos, d'Alembert et Condorcet. Si les écrivains sont davantage mis en valeur que les mathématiciens, on peut souligner la liberté de parole, l'égalité entre les protagonistes (essentiellement d'origine bourgeoise), le plaisir de la discussion et la tolérance qui y règnent. Jean Huber semble ainsi entériner l'image d'une nouvelle ère de pensée dégagée des contraintes de la tradition.

Les Académies provinciales et les cafés leur permettent de toucher un public plus large et de former une véritable opinion publique quoique limitée à l'élite cultivée.

"Le café est très en usage à Paris : il y a un grand nombre de maisons publiques où on le distribue. Dans quelques-unes de ces maisons, on dit des nouvelles ; dans d'autres, on joue aux échecs. Il y en a une, où l'on apprête le café de telle manière qu'il donne de l'esprit à ceux qui en prennent : au moins, de tous ceux qui en sortent, il n'y a personne qui ne croie qu'il en a quatre fois plus que lorsqu'il y est entré.

Mais ce qui me choque de ces beaux esprits, c'est qu'ils ne se rendent pas utiles à leur patrie, et qu'ils amusent leurs talents à des choses puériles. Par exemple, lorsque j'arrivai à Paris, je les trouvai échauffés sur une dispute, la plus mince qu'il se puisse imaginer : il s'agissait de la réputation d'un vieux poète grec dont, depuis deux mille ans, on ignore la patrie, aussi bien que le temps de sa mort. Les deux partis avouaient que c'était un poète excellent ; il n'était question que du plus ou du moins de mérite qu'il fallait lui attribuer. Chacun en voulait donner le taux ; mais, parmi ces distributeurs de réputation, les uns faisaient meilleur poids que les autres. Voilà la querelle ! Elle était bien vive : car on se disait cordialement, de part et d'autre, des injures si grossières, on faisait des plaisanteries si amères, que je n'admira pas moins la manière de disputer, que le sujet de la dispute."

Extrait de Montesquieu, Lettres persanes, 1721, Lettre XXXVI.

Si on ressent de la condescendance dans les propos de Montesquieu, ils dénotent cette « sociabilité » nouvelle autour de la connaissance.

### **III. Des idées nouvelles.**

*La tolérance :*

Voltaire illustre cette lutte contre le fanatisme, l'intolérance et les violences commises au nom de la religion. Ainsi, au cours de la célèbre **affaire Calas** (1761-1765), il se fait le défenseur du Protestant Jean Calas au nom d'une justice équitable et de la tolérance religieuse. Dans ses Lettres Philosophiques sur l'Angleterre, il rappelle que, dans ce pays, « chacun va au ciel par le chemin qu'il lui plait ».

*Les droits naturels :*

Les philosophes réclament le respect des droits naturels, c'est-à-dire les libertés fondamentales qui ont été données aux hommes non par les rois mais par le créateur de l'univers. Ceci implique une réflexion sur l'État de nature :

"Le premier état que l'homme acquiert par la nature, et qu'on estime le plus précieux de tous les biens qu'il puisse posséder, est l'état de liberté ; il ne peut se changer contre un autre, ni se vendre, ni se perdre ; car naturellement tous les hommes naissent libres, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas soumis à la puissance d'un maître, et que personne n'a sur eux un droit de propriété. (...)

Article "Liberté", par le Chevalier de Jaucourt, dans l'Encyclopédie, 1766.

D'un point de vue moral Rousseau complète le tableau. Sur un sujet proposé par l'académie de Dijon en 1755, il fait paraître son Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité entre les hommes, dans lequel il montre comment la vie sociale, en créant des inégalités entre les hommes, a corrompu leur nature qu'il suppose bonne à l'origine.

*Le libéralisme économique :*

Au nom de la liberté et de la propriété, les Lumières réclament le libéralisme économique : « laisser faire, laisser passer ». Cette liberté nécessite de produire sans réglementation, donc d'abolir les privilèges et les corporations, fondement de l'économie traditionnelle mercantiliste. La politique menée par **Turgot**, le Contrôleur Général des Finances à partir de 1774, illustre cette volonté de libérer le commerce par l'abolition des douanes intérieures au royaume.

Rousseau s'écarte de cette philosophie politique en mettant en évidence la nécessité d'instaurer une démocratie. Il s'appuie sur les droits naturels pour affirmer son idéal. Cet idéal ne peut reposer que sur la volonté générale. Les gouvernants, issus de la souveraineté populaire exprimée par un suffrage élargi, ne sont que les représentants du peuple souverain, devant qui à tout moment, ils doivent pouvoir rendre des comptes.

"Si donc on écarte du pacte social ce qui n'est pas de son essence, on trouvera qu'il se réduit aux termes suivants: "Chacun de nous met en commun sa personne et toute sa puissance sous la suprême direction de la volonté générale, et nous recevons en corps chaque membre comme partie indivisible du tout." A l'instant, au lieu de la personne particulière de chaque contractant, cet acte d'association produit un corps moral et collectif, composé d'autant de membres que l'assemblée a de voix, lequel reçoit de ce même acte son unité, son moi commun, sa vie et sa volonté. Cette personne publique, qui se forme ainsi par l'union de toutes les autres, prenait autrefois le nom de cité, et prend maintenant celui de république ou de corps politique, lequel est appelé par ses membres : État, quand il est passif ; souverain, quand il est actif ; puissance, en le comparant à ses semblables. A l'égard des associés, ils prennent collectivement le nom de peuple, et s'appellent en particulier citoyens, comme participants à l'autorité souveraine, et sujets, comme soumis aux lois de l'État."

Extrait de Rousseau, Du Contrat Social, Livre 1, chap. VI: Du pacte social, 1762.

Le fondement de l'État doit reposer sur un « contrat social », établi avec tous les citoyens, libres mais aussi égaux, juridiquement et socialement. L'ordre social résulte ainsi de ce contrat.

"L'homme est né libre et partout il est dans les fers. (...) Si je ne considérais que la force et l'effet qui en dérive, je dirais: " Tant qu'un peuple est contraint d'obéir et qu'il obéit, il fait bien; sitôt qu'il peut secouer le joug et qu'il le secoue, il fait encore mieux: car en recouvrant sa liberté par le même droit qui la lui a ravie, ou il est fondé à la reprendre, ou on ne l'était point à la lui ôter." Mais l'ordre social est un droit sacré qui sert de base à tous les autres. Cependant, ce droit ne vient point de la nature, il est donc fondé sur des conventions. Il s'agit de savoir quelles sont ces conventions."

Rousseau, Du contrat social (chapitre 1, "Sujet de ce premier livre").



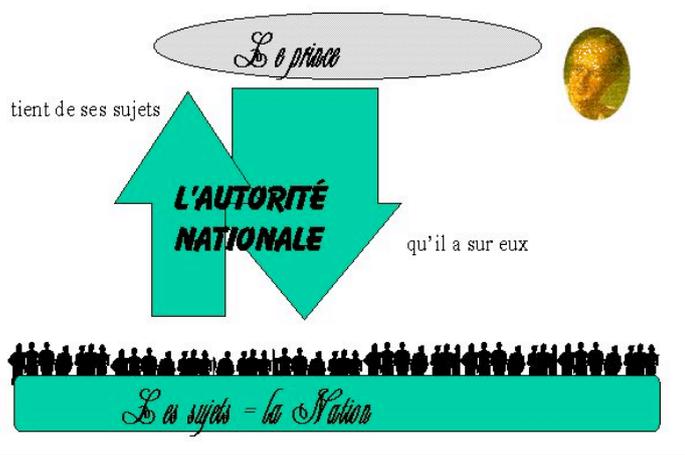
Une forme de contrat est donc envisageable entre le prince et ses peuples cautionné par la puissance divine.

« La puissance qui vient du consentement des peuples suppose nécessairement **deux conditions** qui en rendent l'usage légitime, utile à la société, avantageux à la république (1) et qui la fixent et la restreignent entre des limites : car l'homme ne peut ni ne doit se donner entièrement et sans réserve à un autre homme parce qu'il a un maître supérieur au-dessus de tout, à qui seul il appartient tout entier. **C'est Dieu**, dont le pouvoir est toujours immédiat sur sa créature, maître aussi jaloux qu'absolu, qui ne perd jamais de ses droits, et ne les communique point. Il permet, pour le bien commun et pour le maintien de la société, que les hommes établissent entre eux un ordre de subordination, qu'ils obéissent à l'un d'eux : mais il veut que ce soit par raison et avec mesure, et non pas aveuglément et sans réserve, afin que la créature ne s'arroge pas les droits du créateur. Toute autre soumission est le véritable crime de l'idolâtrie. Fléchir le genou devant un homme ou devant une image n'est qu'une cérémonie extérieure, dont le vrai Dieu, qui demande le coeur et l'esprit, ne se soucie guère, et qu'il abandonne à l'institution des hommes pour en faire comme il leur conviendra, des marques d'un culte civil et politique, ou d'un culte de religion. (...) **Ce n'est pas l'État qui appartient au prince**, c'est le prince qui appartient à l'État ; mais il appartient au prince de gouverner dans l'État, parce (...) qu'il s'est engagé envers les peuples à l'administration des affaires, et que ceux-ci de leur côté se sont engagés à lui obéir conformément aux lois. (...) En un mot, la couronne, le gouvernement et l'autorité publique sont des biens dont le corps de la nation est propriétaire, et dont les princes sont les usufruitiers, les ministres et les dépositaires. »

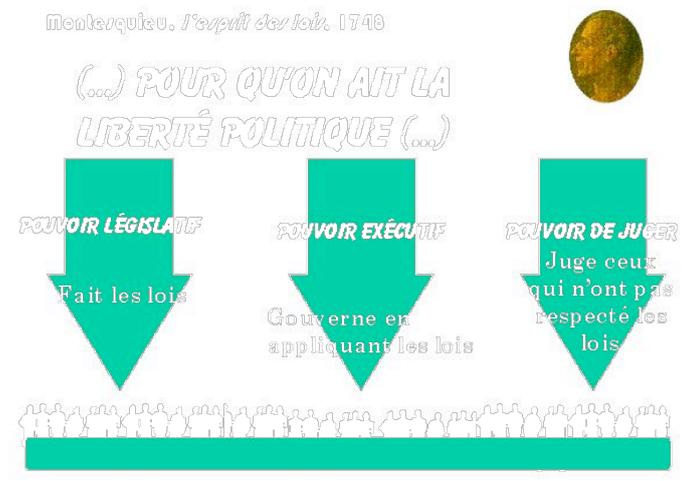
(1) dans le sens « chose publique »

Diderot, article " Autorité politique ", *Encyclopédie* (1751-1766).

Denis Diderot : « autorité politique », *l'Encyclopédie*, 1752-1780.



Ainsi, la monarchie absolue, assimilée à un despotisme injuste, est condamnée. Montesquieu, Voltaire et Diderot vantent plutôt les mérites de la monarchie anglaise, dont le pouvoir limité par le Parlement garantit les libertés.



Denis Diderot illustre sa philosophie morale autour de la liberté de l'homme dont il convient de protéger par rapport à l'autorité politique. Il consent ainsi à établir une distinction sur les différentes formes d'autorité

« Aucun homme n'a reçu de la nature le droit de commander aux autres. La liberté est un présent du ciel, et chaque individu de la même espèce a le droit d'en jouir aussitôt qu'il jouit de la raison. Si la nature a établi quelque autorité, c'est la puissance paternelle. Toute autre **autorité** vient d'une origine autre que de la nature. Qu'on examine bien, et on la fera toujours remonter à l'une de ces deux sources: **ou la violence de celui qui s'en est emparé ; ou le consentement de ceux qui s'y sont soumis** par un contrat fait ou supposé entre eux et celui à qui ils ont déféré l'autorité ».

Diderot, article " Autorité politique ", *Encyclopédie* (1751-1766).

## II. Une remise en cause de l'absolutisme.

Cette remise en cause prend sa source au XVII<sup>e</sup> siècle en Angleterre. Ainsi John Locke nie l'absolutisme religieux et affirme la liberté de conscience. Dans son Traité de gouvernement civil, il insiste sur l'origine humaine et non divine du pouvoir. Les hommes sont pourvus de droits naturels ; en se groupant en société, ils confient par contrat le pouvoir aux gouvernants chargés de faire respecter ces droits. En France, les ouvrages de Locke, bien qu'interdits, circulent sous le manteau. Montesquieu et Voltaire ont également pu se familiariser avec ces idées par un séjour à Londres.

Montesquieu complète l'analyse en faisant paraître L'esprit des lois en 1748. Son raisonnement part du respect de la liberté pour aboutir à la nécessité d'une constitution :

" (...) Dans les démocraties, le peuple paraît faire ce qu'il veut ; mais la liberté politique ne consiste point à faire ce que l'on veut. Dans un État, c'est-à-dire dans une société où il y a des lois, la liberté ne peut consister qu'à pouvoir faire ce que l'on doit vouloir, et n'être point contraint à faire ce que l'on ne doit pas vouloir.

Il faut se mettre dans l'esprit ce que c'est que l'indépendance, et ce que c'est que la liberté. La liberté est le droit de faire tout ce que les lois permettent ; et si un citoyen pouvait faire ce qu'elles défendent, il n'aurait plus de liberté, parce que les autres auraient tout de même ce pouvoir.

La démocratie et l'aristocratie ne sont point des États libres par leur nature. La liberté politique ne se trouve que dans les gouvernements modérés. Mais elle n'est pas toujours dans les États modérés ; elle n'y est que lorsqu'on n'abuse pas du pouvoir ; mais c'est une expérience éternelle que tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser ; il va jusqu'à ce qu'il trouve des limites. (...)

Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir. **Une constitution peut être telle que personne ne sera contraint de faire les choses auxquelles la loi ne l'oblige pas, et à ne point faire celles que la loi lui permet.** (...)

Après avoir réfléchi sur l'histoire des institutions, il ne repousse pas le régime monarchique, mais considère que les droits naturels de l'homme ne sont garantis que dans le cadre d'une monarchie modérée par la séparation et l'équilibre des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire.

« Il y a dans chaque État trois sortes de pouvoirs : la puissance législative, la puissance exécutrice des choses qui dépendent du droit des gens et la puissance exécutrice de celles qui dépendent du droit civil. Par la première, le prince ou le magistrat fait des lois pour un temps ou pour toujours et corrige ou abroge celles qui sont faites. Par la seconde, il fait la paix ou la guerre, envoie ou reçoit des ambassades, établit la sûreté, prévient les invasions. Par la troisième, il punit les crimes, ou juge les différends des particuliers. On appellera cette dernière la puissance de juger, et l'autre simplement la puissance exécutrice de l'État.

La liberté politique dans un citoyen est cette tranquillité d'esprit qui provient de l'opinion que chacun a de sa sûreté ; et pour qu'on ait cette liberté, il faut que le gouvernement soit tel qu'un citoyen ne puisse pas craindre un autre citoyen.

Lorsque dans la même personne ou dans le même corps de magistrature, la puissance législative est réunie à la puissance exécutrice, il n'y a point de liberté ; parce qu'on peut craindre que le même monarque ou le même Sénat ne fasse des lois tyranniques pour les exécuter tyranniquement.

Il n'y a point encore de liberté si la puissance de juger n'est pas séparée de la puissance législative et de l'exécutrice. Si elle était jointe à la puissance législative, le pouvoir sur la vie et la liberté des citoyens serait arbitraire : car le juge serait législateur. Si elle était jointe à la puissance exécutrice, le juge pourrait avoir la force d'un oppresseur.

**Tout serait perdu si les mêmes hommes, ou le même corps de principaux, ou des nobles, ou du peuple, exerçaient ces trois pouvoirs : celui de faire des lois, celui d'exécuter des résolutions publiques, et celui de juger les crimes et les différends des particuliers (...).** "

Il est vrai que les progrès scientifiques sont remarquables dès le milieu du siècle comme l'illustrent les travaux de :

- 📖 Alessandro Volta avec ses recherches sur la pile électrique.
- 📖 James Watt avec la machine à vapeur.
- 📖 Benjamin Franklin avec le paratonnerre.
- 📖 Lavoisier créateur en outre de la nomenclature en Chimie.
- 📖 Les frères Montgolfier avec l'aérostat.

Il ne faut pourtant pas envisager ce mouvement comme un simple désir d'érudition, il s'agit d'une remise en cause globale du système des connaissances et donc de la conception de l'homme.

"Philosopher, c'est donner la raison des choses, ou du moins la chercher ; car tant qu'on se borne à voir et à rapporter ce qu'on voit on n'est qu'historien. Quand on calcule et mesure les proportions des choses, leurs grandeurs, leurs valeurs, on est mathématicien - , mais celui qui s'arrête à découvrir la raison qui fait que les choses sont, et qu'elles sont plutôt ainsi que d'une autre manière, c'est le philosophe proprement dit. (...)

Telle est la saine notion de la philosophie ; son but est la certitude, et tous ses pas y tendent par la voie de la démonstration. Ce qui caractérise donc le philosophe et le distingue du vulgaire, c'est qu'il n'admet rien sans preuve, qu'il n'acquiesce point à des notions trompeuses et qu'il pose exactement les limites du certain, du probable et du douteux. (...) il aime beaucoup mieux faire l'aveu de son ignorance toutes les fois que le raisonnement et l'expérience ne sauraient le conduire à la véritable raison des choses. (...)

Le plus grand philosophe est celui qui rend raison du plus grand nombre de choses, voilà son rang assigné avec précision : **l'érudition par ce moyen n'est plus confondue avec la philosophie**. La connaissance des faits est sans contredit utile, elle est même un préalable essentiel à leur explication - , mais être philosophe, ce n'est pas simplement avoir beaucoup vu et beaucoup lu, ce n'est pas aussi posséder l'histoire de la philosophie, des sciences et des arts, tout cela ne forme souvent qu'un chaos indigeste, - mais être philosophe, c'est avoir des principes solides, et surtout une bonne méthode pour rendre raison de ces faits, et en tirer de légitimes conséquences.

**Deux obstacles principaux ont retardé longtemps les progrès de la philosophie : l'autorité et l'esprit systématique."**

in *Encyclopédie*, article "Philosophie", 1765.

Ce rôle majeur délégué au philosophe explique en retour les domaines variés touchés par cette introspection et la volonté de surpasser les obstacles à son accomplissement. Or comme le souligne l'*Encyclopédie*, cela nécessite le rejet de l'autorité qui s'appuie sur la seule tradition et la critique de l'obscurantisme et des superstitions. Les pouvoirs politiques et religieux sont ainsi en ligne de mire.

## *Le mouvement des Lumières.*

Le XVIII<sup>e</sup> siècle connaît un mouvement philosophique et scientifique novateur laissant entrevoir un progrès intellectuel appelé « les lumières ». Si, pour le concours, le thème doit être étudié du point de vue de la France ; il convient de souligner l'étendue de ce mouvement au niveau européen comme le rappellent les multiples transcriptions de ce terme : *enlightenment*, *illuminismo* ou *aufklärung*.

De même, les Lumières sont surtout à considérer dans le cadre des facteurs de la Révolution française comme les prolégomènes des débats à venir. Les Lumières s'inscrivent donc dans le vaste mouvement de remise en cause de l'absolutisme initié dès le XVII<sup>e</sup> par les révolutions anglaises, complété par les patriotes Américains lors de leur déclaration d'indépendance (4 juillet 1776) et finalement abouti par les événements français. Les Lumières constituent une entrée dans la modernité politique.

### **I. Une nouvelle façon de « penser ».**

La base de la philosophie des Lumières repose sur le **respect des lois naturelles** et une confiance sans limites à la **raison**.

"La simple raison n'élève pas l'homme au-dessus de la bête ; elle n'est dans son principe qu'une faculté ou une aptitude par laquelle l'homme peut acquérir les connaissances qui lui sont nécessaires, et par laquelle il peut, avec ces connaissances, se procurer les biens physiques et les biens moraux essentiels à la nature de son être. **La raison est à l'âme ce que les yeux sont au corps : sans les yeux, l'homme ne peut jouir de la lumière, et sans la lumière il ne peut rien voir.**"

Extrait de Quesnay, La Physiocratie, 1768.

Ce rationalisme des Lumières repose sur une conception critique des connaissances qui en fait le **siècle de la Philosophie**.

"Pour peu qu'on considère avec des yeux attentifs le milieu du siècle où nous vivons, il est bien difficile de ne pas apercevoir qu'il s'est fait à plusieurs égards un changement bien remarquable dans nos idées (...). Notre siècle s'est donc appelé par excellence le siècle de la Philosophie (...).

Si on examine sans prévention l'état actuel de nos connaissances, on ne peut disconvenir des progrès de la philosophie parmi nous. La science de la nature acquiert de jour en jour de nouvelles richesses : la géométrie, en reculant ses limites, a porté son flambeau dans les parties de la physique qui se trouvaient le plus près d'elle : le vrai système élu du monde a été connu, développé, perfectionné (...). Ainsi depuis les principes de sciences profanes jusqu'aux fondements de la révélation, depuis la métaphysique jusqu'aux matières du goût, depuis la musique jusqu'à la morale, depuis les disputes scolastiques des théologiens jusqu'aux objets du commerce, depuis les droits des princes jusqu'à ceux des peuples, depuis la loi naturelle jusqu'aux lois arbitraires des nations, en un mot depuis les questions qui nous touchent davantage jusqu'à celles qui nous intéressent le plus faiblement, tout a été discuté, analysé, agité du moins (...)"

(D'Alembert, Essai sur les éléments de philosophie ou sur les principes des connaissances humaines, 1759).